

SOLOCAL GROUP

Société anonyme

204, rond-point du Pont de Sèvres

92100 Boulogne-Billancourt

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 5 juin 2025

Vingt-septième résolution

AUDITEX

Membre du réseau Ernst & Young Global Limited

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

S.A.S. à capital variable
377 652 938 R.C.S. Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

DELOITTE & ASSOCIÉS

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 201 424 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

SOLOCAL GROUP

Société anonyme

204, rond-point du Pont de Sèvres
92100 Boulogne-Billancourt

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 5 juin 2025
Vingt-septième résolution

A l'Assemblée générale de la société SOLOCAL GROUP,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société (la « Société ») et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions ordinaires gratuites, existantes ou à émettre par la Société, au profit des membres du personnel salarié de la Société, ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou de ses mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1, II du code de commerce, ainsi qu'au profit des membres du personnel salarié des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles être attribuées au titre de la présente autorisation, dans le cadre d'un ou de plusieurs plans, ne pourra représenter plus de 12 % du capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration, étant précisé que le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement aux dirigeants de la Société ne pourra pas représenter plus de 3 % du capital social de la Société, ce plafond s'imputant, pendant la durée de validité de la présente autorisation, sur le plafond de 12 % du capital social mentionné ci-dessus.

L'acquisition définitive des actions attribuées en vertu de la présente autorisation sera par ailleurs conditionnée à au moins deux conditions de performance déterminées par votre Conseil d'administration lors de la décision d'attribution, mesurées sur une période d'au moins trois ans, étant cependant précisé que, par dérogation à ce qui précède, le Conseil d'administration pourra adapter la ou les conditions de performance à la nouvelle configuration de votre Groupe dans les cas exceptionnels où le périmètre du groupe serait affecté de manière significative, modifiant la structure du groupe à la suite d'une fusion, d'un changement de contrôle, d'une acquisition ou d'une cession.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente Assemblée générale, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Paris-La Défense, le 14 mai 2025

Les Commissaires aux comptes,

AUDITEX
Membre du réseau Ernst & Young Global Limited

Mohamed MABROUK

DELOITTE & ASSOCIÉS



Stéphane RIMBEUF